

nous ne saurions espérer, compte tenu des connaissances technologiques actuelles, desservir tous les foyers canadiens. C'est donc un idéal que nous ne parviendrons pas à atteindre dans un avenir prévisible ou, du moins pas tant que je serai responsable de Radio-Canada. La proportion des foyers desservis actuellement est un peu plus faible, mais pas tellement, car la radio d'État peut atteindre quelque 96 p. 100 des foyers et la télévision, environ 92 p. 100. Il ne reste donc pas beaucoup de chemin à parcourir.

J'ai demandé à Radio-Canada—et Radio-Canada, comme les membres du comité peuvent l'imaginer, s'est empressée de répondre—de fournir au gouvernement une estimation des frais d'établissement de quelque chose de semblable à ce qui a été proposé par l'honorable député de Churchill, à savoir de réserver un fonds afin que la dernière étape vers les limites possibles soit franchie avec ordre et méthode; ainsi Radio-Canada pourrait établir ses besoins prioritaires et prendre les dispositions pour fournir un service national accessible, de préférence, à tous les foyers canadiens. Je regrette de n'être pas présentement en mesure de dire aux membres de la Chambre quand ceci se produira. Les honorables députés comprendront que je n'assume ce portefeuille que depuis un peu plus de deux mois à peine et les prévisions budgétaires déposées devant le comité ne comportent pas des sommes destinées à cette expansion en capital. Néanmoins, dans quelques semaines ce comité aura l'occasion d'étudier d'autres crédits de mon ministère, et de discuter des affaires de mon ministère devant un comité plénier. J'ose espérer qu'à ce moment-là nous serons en mesure de fournir des renseignements supplémentaires aux honorables députés.

Un député a eu l'amabilité de dire, en passant sur la question de l'extension des services concernant la programmation, qu'il avait semblé remarquer une certaine amélioration depuis quelques semaines. Bien que je cherche passionnément dans les remarques faites, ce soir, par les députés, un mot d'approbation sur mon administration de quelques mois, j'en trouve bien peu. Malheureusement, je ne puis m'attribuer nulle amélioration de la programmation. On l'a déjà dit, souvent, la responsabilité en matière de programmation relève du Bureau des gouverneurs et de la direction de la Société. Mon rôle consiste à agir comme tuyau de conduite entre la Société et le Parlement.

Une voix: Quel tuyau.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je voudrais espérer qu'on assurera une amélioration constante

des programmes. Si les programmes semblent s'être améliorés aux yeux de mon ami le député, il se peut, d'autre part, que quelqu'un dans une autre partie de la Chambre pense tout le contraire. Quelques représentants m'ont posé bon nombre de questions; il s'agit, je crois, des députés de Burnaby-Richmond, de Dollard et enfin du député de Sainte-Marie. La première question posée par le député de Burnaby-Richmond concernait l'unification des services dans les trois plus grandes villes du Canada, Montréal, Toronto et Vancouver.

Tous les député le savent, ces questions ont été précisément déferées au comité Fowler, qui a étudié le sujet pendant longtemps. Ce point fait partie d'une étude générale d'ensemble. Je ne puis dire aux députés quand ils recevront probablement un Livre blanc ou une indication de l'opinion du gouvernement sur le rapport du comité Fowler sur la radiodiffusion au Canada. Personnellement, je suis entrée très récemment dans ce domaine. M'étant plongée pendant deux mois dans la science de la radiodiffusion et m'étant procuré tous les renseignements que j'ai pu au ministère, j'ai l'impression que je n'en ai qu'effleuré la surface.

La radiodiffusion est peut-être l'un des secteurs les plus importants dans le domaine des communications. La télévision exerce sûrement une énorme influence sur les Canadiens.

J'espère qu'avant la fin de la présente année civile, nous pourrions publier un Livre blanc sur la question, le faire étudier par un comité parlementaire et peut-être même élaborer un projet de loi à ce sujet. Je ne voudrais pas que les députés croient que je m'engage à respecter cet horaire, car il faut beaucoup de temps pour discuter et élaborer les cadres de la radiodiffusion. Toutefois, des questions comme le programme de fusionnement peuvent être tranchées, à mon avis, par des mesures spéciales. Le cabinet en discute à l'heure actuelle.

Je voudrais cependant bien établir que le gouvernement a vraiment l'intention de procéder à la construction du centre de Radio-Canada à Montréal, sur l'emplacement exproprié par la ville. Cela pourra intéresser le président suppléant du comité, car l'emplacement désigné se trouve dans sa circonscription.

• (10.20 p.m.)

On n'a jamais proposé autre chose. C'est là que la construction se fera. Mais j'estime qu'il serait téméraire de ma part d'essayer,